



Plan opérationnel de lutte contre les invasives

**POLI 2019-2022 :
Conditions de réussite**



10 septembre 2019



Retour sur les étapes précédentes

➤ **27 juin 2018** : avis favorable

Sur la méthode mise en place pour réaliser le bilan et la révision du POLI

➤ **17 octobre 2018** : avis favorable

Sur la structure du POLI 3 et les critères d'intégration d'une action au POLI

+motion :

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité souhaite la mobilisation de tous les acteurs (politiques, économiques et société civile) de La Réunion autour de quatre priorités :

- 1) **prévention** dont un renforcement de la réglementation et de son application ;
- 2) **priorisation** de la lutte sur des espaces définis collectivement ;
- 3) **poursuivre l'innovation** pour améliorer l'efficacité de l'action ;
- 4) **veiller à la cohérence** entre le POLI et les autres démarches.



Le plan d'action 2019-2022 est lancé

- **52 actions** : beaucoup sont déjà lancées
cf pages 15 à 20 du POLI
et projet de communiqué de presse
- **8 conditions de réussite** : le CEB, instance de veille
cf pages 21 et 22 du POLI

Avis du CEB sollicité sur les conditions de réussite du POLI



Pour mémoire : le bilan 2014-2017

FORCES

- **Mise en réseau des acteurs** de la lutte contre les invasives à La Réunion
- **Force d'anticipation, d'action et de synchronisation**
- **COPIL-POLI, en tant que lien** entre le décisionnel et l'opérationnel
- **Coordination efficace** des actions et des acteurs
- **Potentiel fédérateur et d'échange du GEIR**
- **Priorisation des actions** pour chaque structure à travers leur inscription au POLI
- **Moyens financiers dédiés aux actions** dans le cadre de projets ou de plans d'action
- **Programme à court terme, ciblé (peu d'actions)**, permettant la réalisation d'actions ciblées dont les résultats s'observent rapidement

OPPORTUNITÉS

- **Réelle prise de conscience** de l'enjeu des **EEE** par plusieurs institutions et acteurs locaux depuis que le rapport de l'UICN a pointé le manque de gouvernance de la lutte à l'échelle du territoire
- **Sujet d'actualités** au niveau européen avec un règlement adopté en 2014
- **Première stratégie nationale de lutte rédigée en 2017**
- **Création de l'ARB** (en cours) à la suite de la mise en place de l'AFB en 2017
- **Détection précoce bien développée** sur le territoire
- **Mise en œuvre des programmes opérationnels européens FEDER 2014-2020 et FEADER 2014-2020** pour La Réunion et du FED-Biodiversité de la COI

FAIBLESSES

- **Rôle de l'animateur** à définir précisément
- **Vision globale** insuffisantes (implication variable des animateurs, actions mono-structures GEIR sous-utilisé, peu de bilans)
- **Peu de productions lors des COPIL-POLI**
- **Besoin de mobilisation de nouveaux acteurs**
- **Pas d'instances de direction (CODIR-POLI)** et de gouvernance politique
- **Pas de budget dédié au POLI**
- **Indicateurs de suivi inappropriés**
- **Programme trop peu opérationnel** (fiches-actions peu explicites, pas de priorisation des objectifs)
- **Faiblesses de certains volets** (faune, lutte biologique et milieux aquatiques d'eau douce)
- **Incohérence entre moyens et objectifs pour les actions à LT**
- **Réponse rapide peu efficace** en cas de détection de nouvelles EEE

MENACES

- **Peu d'implication de la société réunionnaise, des élus locaux et du monde agricole**
- **Coopération régionale (Zone Océan Indien) insuffisante** au niveau des innovations et des objectifs de la COI
- **Cohérence des acteurs à l'échelle du territoire insuffisante**
- **Frein au niveau de la réglementation**
- **Risque de démotivation des acteurs engagés** dans la lutte suite au rapport de l'UICN, aux restrictions budgétaires
- **Peu de prise d'initiative** et risque de démotivation des médias sur la problématique des EEE
- **Entrée massive d'espèces exotiques sur le territoire**, dont de nombreux animaux potentiellement envahissants
- **Efforts du ministère concentrés sur les invasions biologiques continentales** au niveau européen, du fait des rapportages à faire à la commission pour ces seules espèces.



Cf page 11 du POLI

Pour mémoire : la structure du POLI

**Objectif général :
préserver la biodiversité**

Axe 1 :

Prévenir les nouvelles invasions
sur le territoire réunionnais

Axe 2 :

Préserver les milieux naturels et
espèces prioritaires des invasions

Axe 3 :

Innover et échanger pour améliorer
l'action durablement

Conditions de réussite



Les conditions de réussite

- Une **gouvernance politique et financière** lisible et partenariale
- Un **partage des responsabilités**, en matière d'animation opérationnelle
- Un **suivi régulier de l'avancement et de l'efficacité** du plan d'action, largement communiqué
- **S'employer à concerner le plus grand nombre** sur le sujet des espèces invasives

→ **8 conditions détaillées au POLI**



Condition 1 : une gouvernance politique et financière

**Utiliser la gouvernance locale de la biodiversité
en cours de restructuration**

Agence Régionale
pour la Biodiversité
(ARB)



= Réponse adaptée
(échéance 2020 ?)



Une gouvernance politique et financière

CONDITION 1

Utiliser la gouvernance locale de la biodiversité
en cours de restructuration



Recommandations :

- Optimiser la mobilisation des financements
- Pérenniser les compétences au sein des structures (animateurs, autres acteurs)



Condition 2 : une gouvernance politique et financière

Mobiliser la gouvernance locale (élus, décideurs institutionnels et économiques) **pour prioriser le dossier réunionnais des invasives jusqu'au niveau national**

Exprimer à haut niveau les attentes locales vis-à-vis du gouvernement

pour →

Soutien plus visible au territoire réunionnais
Ex : chantiers réglementaires, renforcement des moyens de contrôle



Des éléments de langage pour les décideurs à prévoir dans le plan de communication triennal

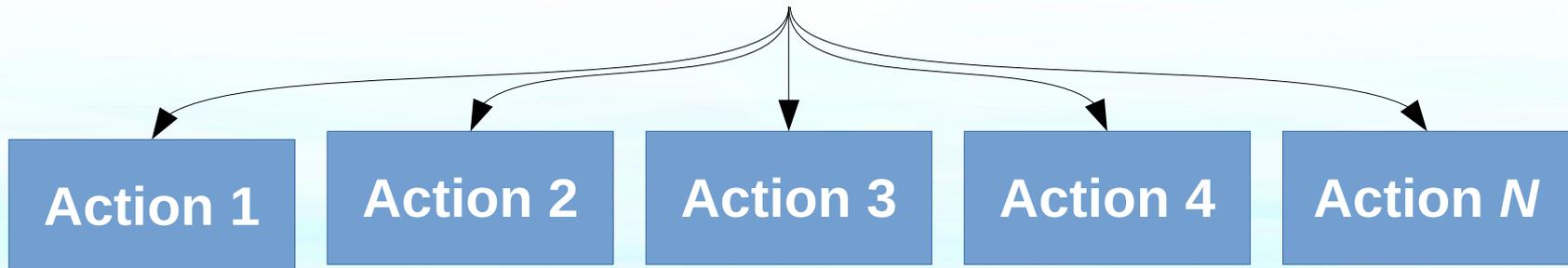


Condition 3 : une animation opérationnelle organisée

Le rôle des animateur du POLI clarifié

POLI 3

Animation générale assurée par la **DEAL**,
avec l'appui du **COPIL-POLI**



Un animateur par action

Animation assurée par une structure directement concernée
(légitimité)



Une animation opérationnelle organisée

CONDITION 3

Un rôle des animateurs du POLI clarifié

Animation générale

- Organiser les réunions du COPIL-POLI et du GEIR
 - Synthétiser l'avancement des actions
- Fournir un appui aux animateurs d'action(s)
 - Piloter la mise à jour des indicateurs d'efficacité



Une animation opérationnelle organisée

CONDITION 3

Un rôle des animateurs du POLI clarifié

Animation par action

- Valider la description de l'action (octobre 2018 à février 2019)
 - Faciliter la mobilisation d'acteurs
 - Identifier les financements mobilisables
- Rendre compte annuellement de l'avancement



Action n°51

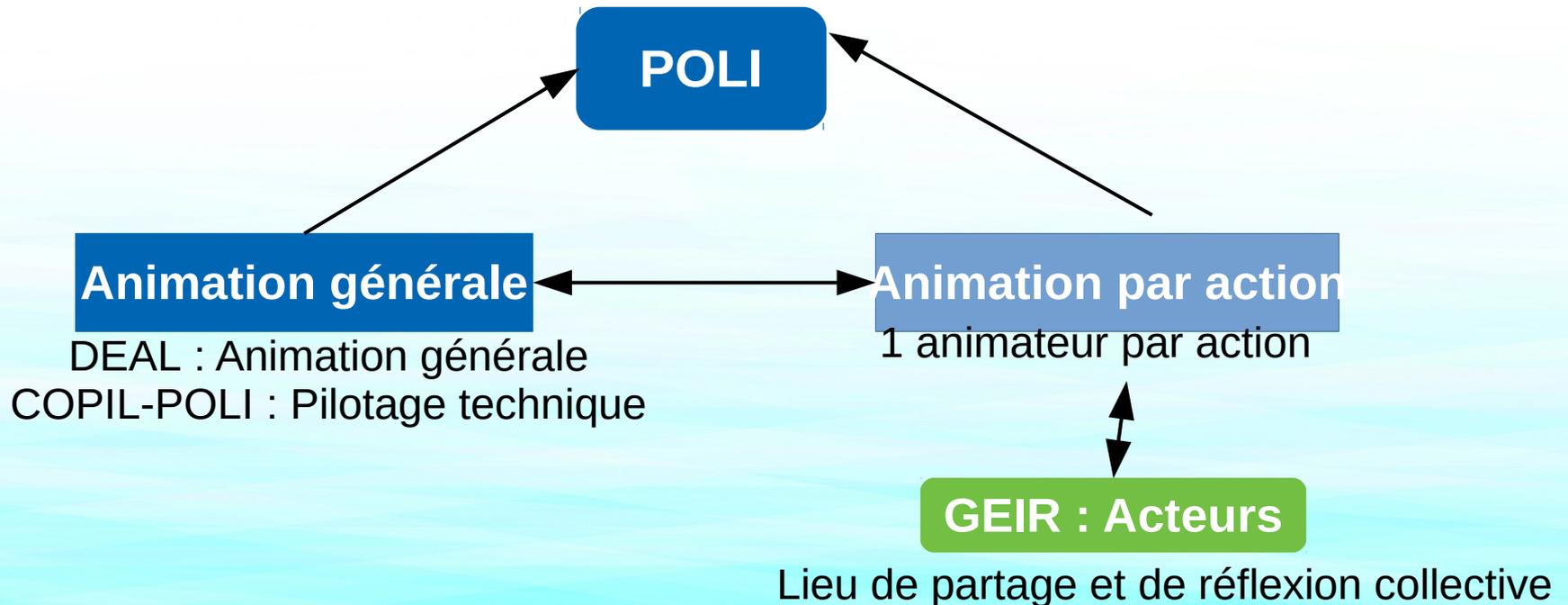
La DEAL propose une formation à l'animation



Petit récapitulatif du qui fait quoi

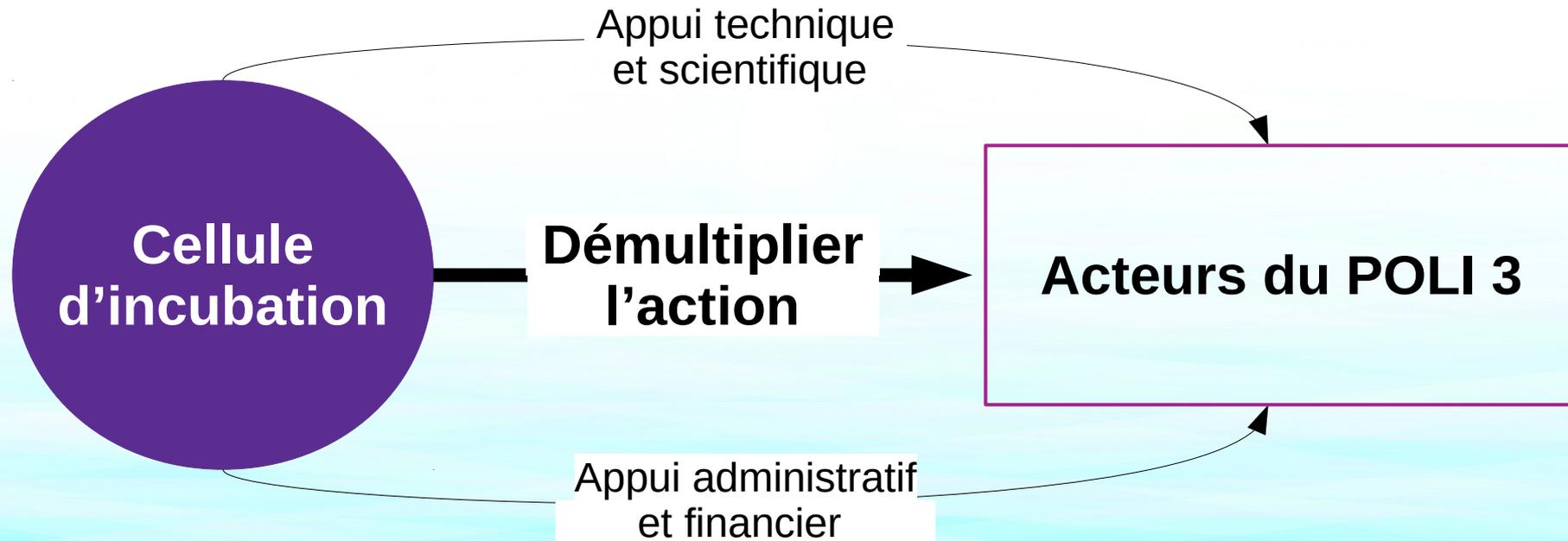
**Stratégie
Réunionnaise pour
la Biodiversité**

Et sa gouvernance institutionnelle



Condition 4 : une animation opérationnelle organisée

Mettre en place une cellule d'incubation des projets liés aux espèces invasives ou plus largement à la biodiversité



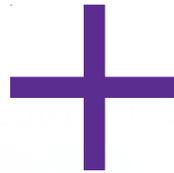
Action n°52



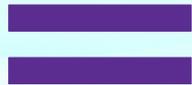
Condition 5 : un suivi régulier avancement/ efficacité

Formaliser annuellement un état d'avancement synthétique

Fiche de suivi
annuel de l'action
(piloté par l'animateur)



Synthèse annuelle
de l'avancement
(piloté par la DEAL)



présenté au GEIR pour un échange
collectif avant **communication au
CEB et aux médias**



Condition 6 : un suivi régulier avancement/ efficacité

Piloter les indicateurs globaux d'efficacité du POLI

| Indicateur | Espèces ou espaces concernés | Objectif de fin de POLI |
|--|---|---|
| Nombre de nouvelles EEE détectées sur le territoire | Toutes les EEE | Nombre en baisse chaque année |
| Proportion des EEE éradiquées au stade précoce | EEE encore éradicables, nouvellement détectées sur le territoire, ou sur un espace prioritaire d'intervention | Intervention dans au moins 30 % des cas |
| Evolution de la surface des espaces prioritaires d'intervention traitée | Espaces prioritaires dotés d'un gestionnaire d'espace naturel | Augmentation |

Baisse effective de la pression des espèces invasives sur la biodiversité réunionnaise



Cf annexe 1 du POLI

Condition 7 : s'employer à concerner le plus grand nombre

Valoriser au fil de l'eau les action menées



Plan de communication triennal

- Faire prendre conscience de la richesse du patrimoine naturel à préserver de La Réunion et des menaces qui pèsent sur lui
 - Obtenir l'implication concrète de chacun sur le sujet des espèces invasives à La Réunion



Condition 8 : s'employer à concerner le plus grand nombre

Mobiliser de nouveaux acteurs : l'affaire de tous



Identifier de nouveaux acteurs et saisir les opportunités



« Accrocher » les nouveaux acteurs

- Sensibilisation auprès des associations
- Formations ciblées
- Chantiers participatifs
- Animation du GEIR

Actions n°5, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 22, 23, 29, 34, 38



Echanges et avis

Avis du CEB sur les conditions de réussite du POLI



Puis avis sur le principe et le contenu du projet de communiqué de presse
Fourni en début de séance



Axe 1 : Prévenir

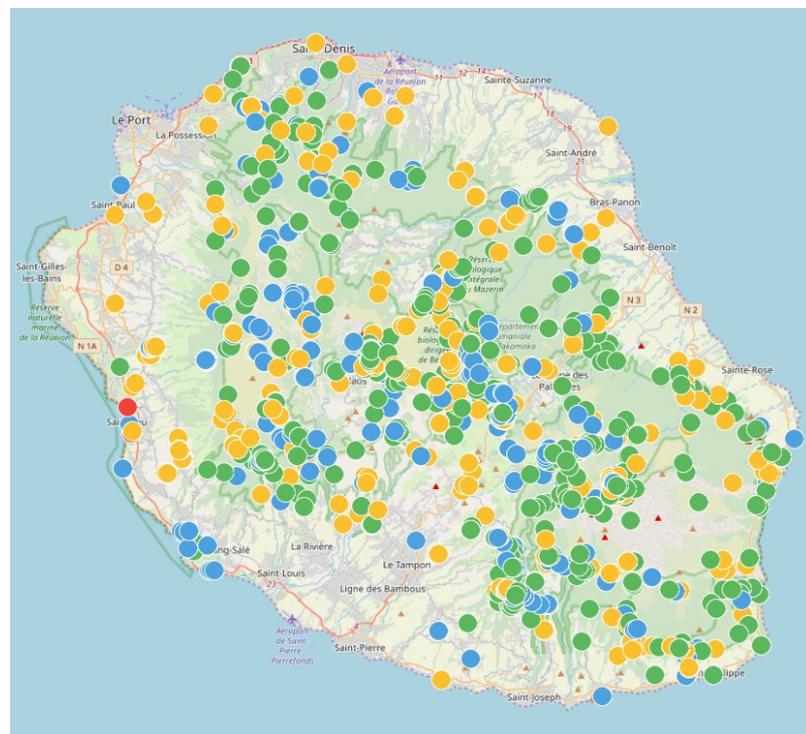


Action n°1

Disposer d'un **1^{er} arrêté ministériel Flore EEE de niveau 2**

Action n°19

Poursuivre et améliorer l'organisation et le suivi de la réponse rapide pour la flore
via la plateforme commune



Axe 1 : Prévenir

Actions n°5, 12, 13, 14, 22 et 23

Former, sensibiliser et connaître les enjeux des EEE et la prévention/lutte associée pour :

- Techniciens de la Chambre d'Agriculture
- Techniciens des services techniques des collectivités
- Techniciens des entreprises du paysage
- Services de contrôle des passagers (douanes)



Action n°15

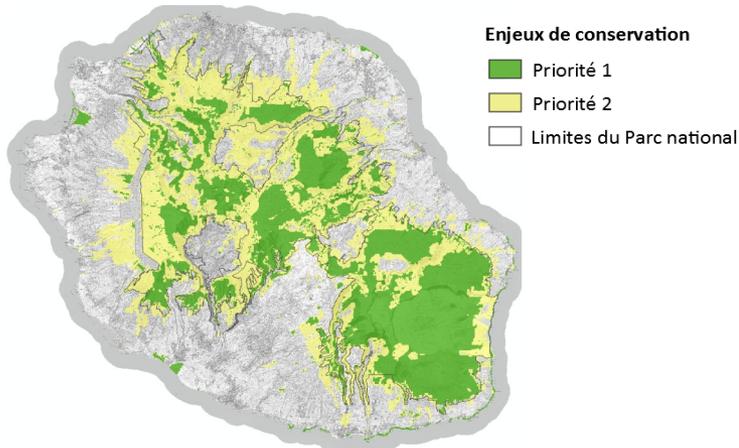
Sensibiliser les clubs associatifs



Groupe
Espèces Invasives
de La Réunion

Préservons notre patrimoine naturel

Axe 2 : Gérer



Action n°28

Actualiser annuellement la priorisation des espaces grâce à l'outil développé par le CIRAD

Action n°30

Lutter contre les plantes invasives dans les espaces prioritaires d'intervention



© D. CHERY (ONF)



Groupe
Espèces Invasives
de La Réunion

Préservons notre patrimoine naturel

Axe 2 : Gérer



Action n°35 bis

Sensibiliser les collectivités pour favoriser la stérilisation des animaux dans les zones habitées à proximité d'espèces menacées par les chats

Action n°34

Mettre en place des chantiers de lutte participative



© Alexia DIEVART



Groupe
Espèces Invasives
de La Réunion

Préservons notre patrimoine naturel

Axe 3 : Innover, Échanger



Action n°40

Développer des **techniques de suivi innovantes** de la répartition des EEE et du degré d'envahissement des habitats

Action n°45

Favoriser les programmes de recherche sur les espèces invasives



Action n°49

Publier les résultats obtenus dans des revues scientifiques

